

Responsabilités de l'employeur et du chef d'établissement en matière d'hygiène et de sécurité

OBJECTIFS

Répondre aux obligations réglementaires et responsabilités qui incombent au chef d'entreprise, au personnel d'encadrement ainsi qu'à toute personne ayant reçu délégation au titre de la législation du Code du travail en matière d'hygiène et de sécurité.

PARTICIPANTS

Employeurs.
Chefs d'entreprise ou leurs délégués.

MÉTHODES

Exposés et exercices pratiques d'application.
Échanges d'expériences.

ÉVALUATION

Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences.

ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE

- u Les différentes responsabilités (civiles, pénales et morales)
- u La délégation de pouvoir
- u Les textes réglementaires et leurs contraintes
- u Les relations avec les institutionnels (CARSAT, CRAM, Inspection du travail)
- u Les obligations en matière de sécurité et de protection de la santé sur les lieux de travail et les chantiers
- u Le Document Unique
- u Les habilitations obligatoires (électricité, manutention, etc.)
- u Les formations obligatoires
- u Les vérifications techniques obligatoires
- u Les installations classées et la prévention pour le personnel
- u Les travaux au sein de l'entreprise en activité
- u Les différents risques d'exposition professionnelle
- u L'organisation des secours en cas d'incendie
- u L'organisation pour l'assistance à la personne en danger.

MODALITÉS

Durée : 2 jours
Prix : 720 € H.T.



LE REGARD DE L'INSTITUT

Être au fait de la réglementation est indispensable

Suivre les formations traitant des responsabilités et des obligations réglementaires, est un excellent préambule avant de passer à l'action. Chaque module a une visée précise. L'un, présente le contexte réglementaire et les obligations générales et particulières de Santé Sécurité au travail concernant tant les personnels que les installations et équipements. Il informe sur les domaines en pleine actualité comme pour les risques liés à l'amiante ou bien encore aux TMS ou aux risques psychosociaux... L'autre, oriente le Chef d'établissement dans ses obligations pour organiser la sécurité au quotidien ou en cas d'évacuation du public qu'il accueille. Ces formations alimentent, le Carnet de Bord de chaque participant pour avoir une vision claire des enjeux de chaque domaine de prévention. Couplé aux connaissances acquises, il projette les actions indispensables à réaliser dans son entreprise pour concevoir une démarche de prévention cohérente.